



Signatutre un contrat de travail avec titre de séjour expiré

Par **Manel L**, le **09/04/2022** à **17:23**

Bonjour

Bonjour,

Je suis titulaire d'une carte de séjour étudiant VLS TS.

Il y a deux mois j'ai commencé le dépôt du dossier pour une demande de renouvellement de titre de séjour pour continuer mes études.

Or une fois sur le site web <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>, pour terminer la procédure de dépôt de mon dossier il y a un problème technique qui empêche le dépôt de mon dossier .

J'ai essayé de contacter les responsables du site de la préfecture durant ces deux mois mais toujours même réponse « Il s'agit d'un problème technique.il faut patienter et ressayer ultérieurement »

Je me retrouvais après la date d'échéance 01/04/2022 alors dans une situation où je suis en France avec un titre de séjour périmé et sans récépissé.

Le plus inquiétant c'est que j'ai réussi à trouvé un CDI et je voulais savoir ma carte est-elle valable pour signer un contrat de travail ?

Merci de vos réponses